

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-004-13859/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association "Earthship Sister" pour leur action d'entrepreneuriat au service de l'environnement - Approbation d'une convention - MGDIS n°2823

54985

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence mobilise de nombreux moyens internes et externes pour favoriser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des publics jeunes et adultes. Au travers de la démarche inédite et partenariale des Fertiles Rencontres, la Métropole s'attache également à favoriser l'innovation en termes de pédagogie, ceci afin de rendre plus efficace l'adhésion du plus grand nombre aux grands enjeux de société et tout particulièrement à ceux de la lutte contre les pollutions, la préservation de la biodiversité et du changement climatique.

L'association Earthship Sisters, créée en 2018, accompagne chaque année 17 femmes issues de tous horizons ayant pour ambition de se lancer dans l'entrepreneuriat au service de l'environnement et dans la mission de sensibilisation des citoyens et des scolaires à la protection de l'environnement.

L'association Earthship Sisters est plus particulièrement spécialisée dans les problématiques marines et littorales. Elle réalise, dans le cadre des manifestations inscrites à son calendrier, toute une série d'actions en faveur des élèves autour de la protection du milieu marin. Ces actions se déroulent sur le territoire métropolitain, notamment à Port-Saint-Louis-du-Rhône, à Marseille et à la Ciotat.

Les actions se présentent sous différentes formes :

- Trois ateliers d'experts dont le thème sera défini selon les défis locaux en lien avec les thématiques environnementales.
- Un forum de solutions, à Marseille, destiné aux porteurs de projets pour les aider à déployer des solutions identifiées.
- Dix ateliers de sensibilisation à l'environnement à hauteur de trois fois par an auprès des scolaires, soit près de 600 élèves sensibilisés.

L'association prend à sa charge l'entière organisation de ces actions.

Le montant total de cette action s'élève à 47 100 €. L'association sollicite, auprès de la Métropole, une subvention d'un montant de 20 000 € (dossier n°00002823). Compte tenu de l'intérêt de la démarche et du budget disponible, il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 8 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la démarche entreprise par l'association EarthShip Sisters.
- L'apport méthodologique, technique et de mise en réseau de l'association au profit de la démarche portée par la Métropole en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Earthship Sisters d'un montant de 8 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Earthship Sisters ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Principal Métropolitain, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Fonction 74 - Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON